

RAPPORT N° 03/3-39
au Conseil Municipal

OBJET

PROGRAMME DE REFECTION DE TROTTOIRS EN CENTRE-VILLE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Afin d'améliorer le confort d'usage des trottoirs en Centre-Ville et pour respecter une logique d'itinéraire à partir de la Rue Piétonne vers le Barchois, la Commune envisage de procéder à la réhabilitation des trottoirs.

Dans le sens Est-Ouest, la réhabilitation des trottoirs sur la Rue de Villeneuve, qui est parallèle à la Rue Maréchal Leclerc (Carré Piéton), viendra compléter la desserte piétonne entre l'Avenue de la Victoire et la Rue de l'Est.

Ces travaux de réfection de trottoirs devraient être réalisés après la rénovation du réseau d'eau potable situé dans l'emprise des travaux.

Les voies concernées sont désignées en Annexe 1 et repérées sur plan en Annexe 2.

Les réfections de trottoirs sont éligibles au titre du PRU à hauteur de 70 % dans le cadre de la mesure B3.01 du PDR3, programme régional de revitalisation des centres villes et conformément aux engagements pris dans la Convention entre l'Etat, la Région, la CDC et la Commune de Saint Denis.

Des subventions pourront être sollicitées au titre de la convention précitée.

Cette opération est composé d'un seul lot : voirie et réseaux divers.

Le montant global est estimé à 400 000 euros.

Les dépenses seront imputées sur le Budget principal aux Chapitre 23 et Article 2315, et sur le Budget Annexe de l'Eau.

Je vous demande donc :


- d'approuver le projet de réfection de trottoirs en centre ville,

RAPPORT N° 03/3-39

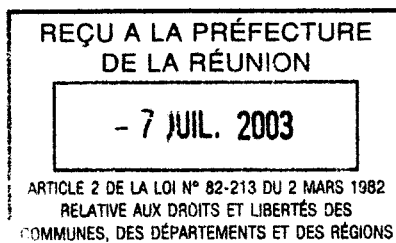
- de m'autoriser à :
 - lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, conformément aux Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics ;
 - passer un (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, traiter par marché(s) négocié(s) ;
 - déposer auprès des instances qualifiées les demandes de subventions prévues à la mesure B3.01 du PDR3 ;
- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



**DELIBERATION N° 03/3-39
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003**

OBJET

PROGRAMME DE REFECTION DE TROTTOIRS EN CENTRE-VILLE

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS,
DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés sur le Budget principal aux Chapitre 23 et Article 2315, et au Budget Annexe de l'Eau ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-39 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de réfection de trottoirs en Centre-Ville (montant estimé à 400 000 euros ; dépense à imputer sur le Budget principal aux Chapitre 23 et Article 2315, et sur le Budget Annexe de l'Eau).

ARTICLE 2

Autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, conformément aux Articles 33 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics.

DELIBERATION N° 03/3-39

ARTICLE 3

Autorise le Maire à passer un (des) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

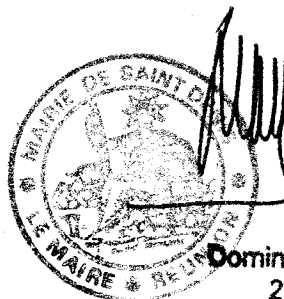
Autorise le Maire à déposer auprès des instances qualifiées les demandes de subventions prévues à la mesure B3.01 du PDR3.

ARTICLE 5

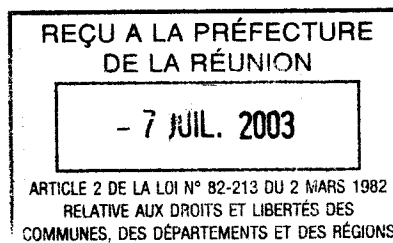
Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **02 JUL. 2003**

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS
DIRECTION VOIRIE/CIRCULATION

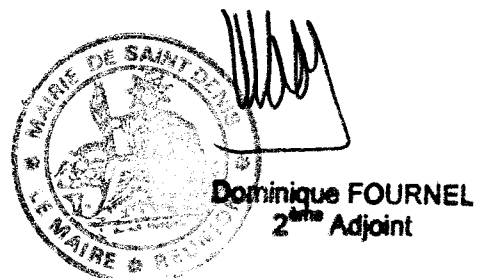
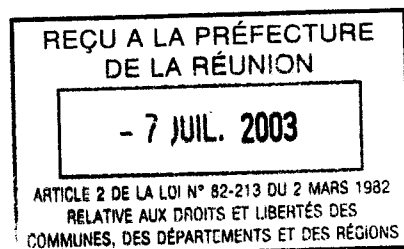
REFECTION DE TROTTOIRS EN CENTRE-VILLE

ANNEXE 1

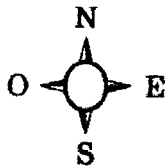
RUES	TRONCONS
VICTOIRE	NICE / MAT DU PAVILLON
NICE	VICTOIRE / DORET
LABOURDONNAIS	AMIRAL LACAZE / CHATEL
ALEXIS DE VILLENEUVE	VICTOIRE / EST
LAFERRIERE	CHARLES GOUNOD / EST
PASTEUR	JULES AUBER / CHARLES GOUNOD
JEAN CHATEL	SAINTE-ANNE / FELIX GUYON
JEAN CHATEL	PASTEUR / ALEXIS DE VILLENEUVE
JULIETTE DODU	PASTEUR / RONTAUNAY
JULES AUBER	PASTEUR / SABLES
CHARLES GOUNOD	LECLERC / LABOURDONNAIS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 25 juin 2003
et annexé à la Délibération n° 03/3-39

Pour le Maire absent



REFECTION DE TROTTOIRS AU CENTRE VILLE



Programme 2003

Réfection de trottoirs projetés

